

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2011

**DÉVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE ET
SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS - (n° 3519)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 65

présenté par
Mme Gruny, M. Straumann, Mme Marland-Militello, M. Vitel et M. Debré

ARTICLE 6 NONIES

À la première phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« gratification »,

insérer les mots :

« versée mensuellement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Préciser que cette gratification doit être versée au mois le mois.